

## CONCOURS FLAMENCO DE LA DRÔME 2019 REGLEMENT

Samedi 13 avril 2019, au Théâtre de la ville, place de la Liberté, 26000 VALENCE

### **ARTICLE 1 : CATEGORIE DANSEUR SOLO AVEC MUSICIENS**

Le Concours de Flamenco de la Drôme est ouvert aux danseuses et aux danseurs de toutes nationalités et lieux de résidence. Chaque danseuse/danseur se produira en **solo** accompagné de musiciens.

Le Centre Culturel Hispanique met à disposition, un guitariste et un chanteur officiels pour accompagner les participants qui n'ont pas la possibilité de venir avec leurs musiciens. (À préciser au moment de l'inscription) Le Concours est ouvert à tous dès l'âge de 16 ans.

### **ARTICLE 2 : INSCRIPTIONS**

Les inscriptions au concours se feront sur présélection vidéo. Chaque danseuse/danseur souhaitant participer au concours devra envoyer **une vidéo** de qualité d'une durée de 10 min **maximum** sur un Palo imposé : **Alegria**. La présélection est ouverte du 19 novembre 2018 jusqu'au 19 février 2019. Chaque danseuse/danseur devra envoyer à [centreculturelhispanique@gmail.com](mailto:centreculturelhispanique@gmail.com) en objet concours de flamenco 2019, votre nom, prénom et âge. **ATTENTION le nombre de places est limité.**

- **une seule** vidéo par le biais de WeTransfer: <https://wetransfer.com/>
- La fiche d'inscription complétée et signée
- Le droit d'inscription obligatoire à la **sélection** de 15€
- Copie de la pièce d'identité
- Bref curriculum vitae relatif à sa propre expérience dans le domaine du flamenco
- Un certificat médical de moins de 3 mois devra être fourni le jour du concours
- Autorisation du responsable légal pour les mineurs
- Attestation d'assurance

La vidéo de chaque participant sera visionnée par des professionnels du flamenco et ces derniers sélectionneront les finalistes.

A compter du 22 février 2019 le Centre Culturel Hispanique annoncera par courrier électronique les finalistes qui se produiront au 8<sup>ème</sup> Concours de Flamenco de la Drôme.

**Un droit d'inscription d'un montant de 20€ sera demandé aux finalistes après la sélection.**

### **ARTICLE 3 : SELECTION**

Les finalistes se produiront le 13 avril 2019 au Théâtre de la Ville de Valence.

L'ordre de passage sera tiré au sort.

Les finalistes danseront une chorégraphie d'une durée de 15 minutes maximum sur le Palo de leur choix (hors Rumba).

Chaque finaliste est tenu d'être présent au Théâtre de la Ville de Valence à l'heure qui lui sera indiquée sur sa convocation et ceci pour le bon déroulement du Concours.

Les retards ne seront pas acceptés.

Un certificat médical de moins de 3 mois devra être fourni le jour du concours.

Chaque finaliste aura 10 min pour faire les balances et le filage avec les musiciens.

#### **ARTICLE 4 : LE JURY**

Le jury sera présidé par la danseuse **Alba HEREDIA** qui a reçu le Prix Desplante 2015 festival del cante de lasminas, avec **Rafi HEREDIA** et **Rober el MORENO**.

#### **ARTICLE 5: LES PRIX**

1<sup>er</sup> prix: 1000€ offert par le Centre Culturel Hispanique + Scène au Jardin de Zoraya à Grenade offert par Miguel Moreno Riojas + une scène à la Peña Juan Breva de Malaga offert par Paco Roji + Séjour avec stage individuel au Cortijo Paraiso à Iznajar en Andalousie offert par Espiritù Andalus + coupe + diplôme

2<sup>ème</sup> prix: Une tenue offert par la styliste Julia Gomez + médaille + diplôme

3<sup>ème</sup> prix : Paire de chaussures pro offert par Andarybaylar + médaille + diplôme

#### **ARTICLE 6: DROIT A L'IMAGE**

Les concurrents cèdent leur droit à l'image au Centre Culturel Hispanique et leur partenaire qui pourront les utiliser dans le cadre de prises de vues, télévision, vidéos, photos ou autres, aux fins de communication et de promotion. Le candidat mineur devra avoir l'accord des parents ou tuteurs légaux.

#### **ARTICLE 7 : RESPONSABILITES**

-Le centre culturel hispanique décline toute responsabilité en cas de perte et/ou vol d'effets personnels en coulisses ou en salle, chaque personne étant responsable de ses biens.

-Ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas de problème de santé d'un candidat.

-Ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas de blessure hors ou dans la salle d'accueil de l'évènement. (Vestiaires, coulisses, scène, théâtre, hall, accès extérieurs...)

-Ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas de préjudice quel qu'il soit, causé à toute personne ou subi par elle, y compris les professeurs, les candidats et/ou le public, tant au cours des épreuves qu'au cours des déplacements occasionnés par et/ou pour le concours. Les candidats doivent être couverts par leur assurance responsabilité civile ou celle de leur association ou structure de danse. Assurance à fournir.

#### **ARTICLE 8 : ACCEPTATION**

**- L'inscription et la participation au concours impliquent l'acceptation pleine et entière du présent règlement**

**- L'acceptation du droit à l'image est obligatoire**

**- Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement sans notification préalable.**

**-Ils se réservent également la possibilité de modifier les horaires au cas où le nombre de participants l'exigerait et d'annuler le concours si le nombre de participants n'est pas atteint.**

**-Aucun remboursement après date butoir des inscriptions.**

**Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepte les modalités :**

**Signature obligatoire précédée de la mention « lu et approuvé »**